

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 1^{er} septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de membres présents : 28
Date de la convocation : 29/08/2016

Objet de la délibération : Indemnité travail dominical régulier et indemnité pour les jours fériés

L'an deux mille seize et le premier septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes de Rozier Côtes d'Aurec, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Robert Decourtye, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean Louis Jayol, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Alain Marquet excusé a donné procuration à Serge Granjon
Jean Pierre Dubost excusé a donné procuration à Jean Claude Civard
Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat
Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Excusés ou absents :

Sébastien Teyssier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Annie Mallard, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Jean Marc Sardat

Pour	Contre	Abstentions
30	0	2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016

Monsieur le Président propose d'attribuer l'Indemnité travail dominical régulier et l'indemnité pour service de jour férié à Madame Elise Fayolle assurant le fonctionnement du cinéma.

L'indemnité pour travail dominical régulier - références décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié (JO du 7 septembre 1991) ; décret n°2002-857 du 3 mai 2002 (JO du 5 mai 2002).

L'indemnité pour service de jour férié - références décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 (JO du 7 septembre 1991) ; décret n°2002-856 du 3 mai 2002 (JO du 5 mai 2002).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le vote de ces deux indemnités pour l'agent nommé.
- Indique que les crédits sont inscrits au budget.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Rozier Côtes d'Aurec
Le 1^{er} septembre 2016

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016